

RTp 583p

Paix Précaire

ou



Paix Durable?



ANGERS

IMPRIMERIE A. BURDIN & C^{ie}
F. GAULTIER & A. THÉBERT, Successeurs
4, RUE GARNIER, 4.

1916

583p

RTp

Bibliothèque Maison de l'Orient



129574

RT P 583p



PAIX PRÉCAIRE OU PAIX DURABLE ?¹

Le 29 octobre 1915, le ministre français Briand disait au correspondant parisien du *Times* : « La politique de la France se résume dans ces mots : la paix par la victoire. La paix est le rétablissement du droit de chaque pays de cultiver sa propre civilisation ; par la victoire, j'entends l'écrasement du militarisme allemand ».

Le moment paraît venu de dégager de ces paroles toutes leurs conséquences. La paix ne serait qu'une duperie si elle ne devait être qu'une trêve ; la victoire serait stérile si le militarisme allemand, momentanément écrasé, pouvait se manifester à nouveau après quelques années de répit. D'ailleurs, lorsqu'on parle couramment de détruire le militarisme allemand, cause de la guerre présente, on va sans doute au plus pressé, mais on ne dit pas tout : il y a *un* mot de trop. Ce qui doit

1. Cet article a d'abord été publié en anglais (*New-York Nation*, 15 juin 1916), puis en français, avec quelques compléments, dans le *Journal de Genève* (14 août 1916).

être détruit, c'est le militarisme sans épithète, entendant par là toute organisation qui prépare la guerre, alors que le but de toute organisation légitime doit être la sauvegarde de la paix.

Depuis le début de la guerre mondiale, on nous a dit bien des fois que ce devait être la dernière, que le remède devait sortir de l'excès du mal, que les pères consentent à sacrifier leur vie ou leurs membres afin que la même épreuve soit épargnée à leurs fils. Ce n'est pas seulement l'immense majorité des Alliés, mais l'immense majorité du genre humain qui chérit cet idéal. La question se pose donc : Comment le réaliser ?

Beaucoup d'hommes d'État et de penseurs ont insisté sur l'application du principe des nationalités, sur les garanties dues aux petits pays que leur indépendance, leur individualité seront respectées. Tout cela est vrai, et il ne l'est pas moins que certaines frontières devront être rectifiées, certains crimes du passé (proche ou lointain) réparés : le Danemark, la France, la Belgique, la Serbie, la Pologne doivent recouvrer ce dont on les a spoliés injustement.

Mais ce serait une erreur dangereuse de croire qu'une rectification de frontières puisse fournir des garanties efficaces de paix future, ou que des indemnités de guerre, des tarifs protecteurs et

d'autres mesures semblables puissent mettre un frein aux appétits de conquête. Nous ne sommes plus en 1815, quand des forteresses formaient des obstacles sérieux aux agressions, quand les difficultés financières imposaient la réduction des armements. Le traité qui terminera la présente guerre ne servira pas les intérêts du genre humain s'il doit ressembler à l'un quelconque des traités antérieurs. Pourquoi ? *Parce que le caractère de la guerre ayant subi une modification profonde, les conventions qui mettront fin à une guerre ne pourront ressembler en rien à celles du passé.*

Au congrès futur de la paix, parmi les sièges réservés aux délégués des grandes puissances, un siège devrait rester vacant, celui de la puissance à la fois la plus jeune et la plus redoutable : *la Science en robe rouge.*

Voilà le fait nouveau ; voilà ce que la diplomatie ne doit pas ignorer, si elle veut écarter cette calamité imminente et monstrueuse : *la civilisation tout entière devenant la victime de la science, sa fille préférée, qu'elle a nourrie et chérie pendant de longs siècles et qui maintenant semble prête à l'immoler.*

Dès 1870, le grand historien Michelet écrivait que le machinisme allait transformer la guerre, mais que la guerre mécanique, à son tour, trou-

verait une rivale dans la chimie militaire. Michélet était bon prophète. Les forteresses sont devenues presque négligeables ; les profondeurs des eaux et des airs s'ouvrent à des machines qui sèment la destruction et la mort. La chimie militaire vient seulement d'entrer en scène, mais qui peut dire à quels progrès funestes elle est appelée ? Qui peut dire que demain la guerre ne deviendra pas biologique, bactériologique, anéantissant les populations de régions entières sous des nuages chargés des germes de la peste ou du choléra ? Même dans l'état actuel de l'armement offensif des grandes puissances, aucun pays n'est à l'abri d'une effroyable surprise. Un Anglais écrivait récemment au *Daily Mail* qu'il ne faudrait pas permettre à l'Allemagne de garder des ports, parce qu'elle pourrait employer un port quelconque à la construction de 1.000 sous-marins qui, dans l'espace d'une nuit, sans déclaration de guerre, détruiraient les flottes de l'Angleterre et de la France. Mais ce correspondant semble avoir méconnu qu'il y a bien d'autres moyens de destruction collective qui peuvent être préparés en temps de paix et employés sans avertissement : 1.000 avions porteurs de puissants explosifs, 10.000 tonnes de gaz toxiques, etc.

Toute précaution prise contre l'Allemagne seule

est futile. Même un peuple asiatique, ayant à sa disposition les terribles instruments de la guerre future et les employant sans scrupule, deviendrait un danger redoutable pour l'humanité. Est-ce que le Japon, par exemple, en désaccord avec les États-Unis, ne pourrait pas anéantir en une nuit toutes les florissantes cités de la côte du Pacifique? Il n'y a pas de limites au mal qu'on ne doit attendre de la science de demain si elle reste libre d'organiser la destruction.

Concluons qu'en 1916, si les rectifications de frontières, si les compensations financières des ruines causées n'ont pas perdu leur raison d'être, parce qu'elles sont conformes à la justice, elles ne peuvent et ne doivent pas être considérées comme les éléments essentiels de la paix future. La question qui domine toutes les autres, c'est la nécessité d'abattre le chien enragé, de le remplacer par un bon chien domestique. La science ne doit plus être l'instrument de la volonté de détruire; il faut l'enchaîner aux œuvres de paix.

Si, dans un pays civilisé, la police apprend qu'une usine fabrique des poisons, cette usine est fermée et ses directeurs sont punis. Ce qui est vrai d'un pays civilisé doit l'être du monde entier, du *consensus* des États. Un tel *consensus* n'est pas une chimère: il s'est déjà manifesté dans la ques-

tion des balles explosives, prohibées par la Convention internationale de 1868 ; il se manifeste dans les mesures collectives prises contre la peste et le choléra. La seule chose nécessaire et urgente, c'est d'en étendre l'action à un fléau plus terrible que le choléra et la peste, parce qu'il élimine non les plus faibles, mais les meilleurs.

Voici ce qui devrait être décidé au prochain Congrès de la Paix :

Tout État prendrait l'engagement de renoncer à la fabrication des sous-marins, des avions blindés, des torpilles, des explosifs puissants (sauf pour l'industrie), des canons de plus de cinq centimètres, des gaz toxiques (sauf pour l'industrie) et, en général, de tout instrument ou dispositif que les inspecteurs, délégués du Conseil permanent de la Paix à La Haye, considèreraient comme approprié à la destruction collective, au meurtre global.

Ces inspecteurs, ingénieurs et chimistes, au nombre de 100 et nommés pour dix ans, au traitement de 30.000 francs, voyageraient sans cesse d'un pays à l'autre ; ils auraient le droit de visiter tout arsenal, toute usine, tout atelier, et en général tout endroit où des instruments de guerre et de destruction pourraient être préparés. Ils délivreraient des permis de fabrication à certaines

industries et veilleraient à ce qu'il n'en soit pas fait abus. La révélation d'abus serait par eux libéralement récompensée¹. Si les inspecteurs découvraient une fraude, le commencement de quelque fabrication prohibée, ils en aviseraient immédiatement le Conseil de La Haye. Des ordres seraient alors donnés pour la fermeture de l'usine, l'arrestation et la punition du directeur responsable ; si ces ordres n'étaient pas suivis d'effet, la ville ou le pays coupable seraient sans délai déclarés en état de rébellion, privés de toute communication avec le dehors, frappés d'une lourde amende ; au besoin, une expédition aérienne, partie de La Haye, détruirait l'usine et, en cas de complicité établie, la ville avoisinante.

Comme première conséquence du Congrès futur, tous les pays, belligérants ou non, seraient tenus, sous peine d'être mis hors la loi par les autres, de livrer toutes les armes prohibées qu'ils détiennent. Ces armes, avec les munitions qui leur sont destinées, seraient emmagasinées dans le grand arsenal

1. Il faut tenir compte d'une possibilité de collusion. Un industriel gêné pourrait, par exemple, simuler la fabrication en grand de gaz nocifs, se faire dénoncer à La Haye par un compère et toucher la prime, qui serait toujours élevée (50-100.000 fr.). Aussi devrait-on stipuler que l'amende infligée à l'industriel serait toujours supérieure à la prime payée au bon « citoyen du monde » qui aurait signalé la fabrication défendue.

du *Conseil de la Paix* près de La Haye ; celles qui seraient en excès, c'est-à-dire le plus grand nombre, seraient vendues comme métal au bénéfice de leurs propriétaires. Le grand *Arsenal de la Paix*, seul autorisé à conserver et à entretenir les armes prohibées et leurs munitions, serait gardé par un corps de 5.000 hommes, troupe internationale d'élite recrutée surtout dans les petits pays, tels que la Suisse et la Norvège. Cette troupe, dite *Milice de la Paix*, ne recevrait d'ordres que du Conseil de La Haye et n'agirait que lorsque la nécessité serait reconnue de mettre fin à des préparatifs contraires aux traités. Ainsi le Conseil permanent de la Paix serait dans la même situation que le chef de police d'une grande ville, où les malfaiteurs éventuels sont toujours beaucoup plus nombreux que les agents, mais, faute d'armes perfectionnées, dont la détention est interdite, ne peuvent l'emporter sur eux. Une petite troupe, en possession exclusive de toutes les applications de la science à la guerre, maintiendrait aisément la paix dans le monde civilisé ; il est probable qu'elle n'aurait jamais à intervenir et que la menace de son intervention suffirait.

Renan et Berthelot ont rêvé jadis d'une grande découverte scientifique qui mettrait aux mains d'un sage tyran, ou d'un petit groupe d'amis du

genre humain, un instrument terrible de coercition, grâce auquel aucune entreprise ne pourrait être machinée contre la paix. Ils semblent avoir oublié qu'un instrument de ce genre pouvait échoir aussi à un ennemi du genre humain et lui permettre d'asservir le monde. Il s'en est fallu de peu que nous fussions témoins de ce scandale. La leçon de 1914 ne doit pas être perdue. Les rêves de Renan et de Berthelot doivent se réaliser, mais au profit, non au détriment de la liberté et de la justice. L'humanité doit avoir sa police, et la science doit fournir à cette police, *à elle seule*, les moyens de tenir en respect les nations de proie, les bandits et les pirates internationaux.

En ce qui touche la prohibition des armes destinées au meurtre collectif, cette idée est si peu une chimère de la veille qu'elle remonte au XII^e siècle : c'est à l'Église romaine qu'en appartient la priorité. Comme l'a rappelé récemment M. Paul Fournier¹, le deuxième Concile de Latran, présidé par le pape Innocent II, prohiba l'usage, dans les guerres entre chrétiens, de l'arc et de l'arbalète, considérés comme des engins trop meurtriers. Cette disposition fut insérée au siècle

1. *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions*, 30 juin 1916.

suivant dans le recueil des Décrétales. « Alors, dit M. Fournier, prit naissance un courant qui reparaît à l'époque moderne et trouve son expression dernière dans les conventions diplomatiques méconnues par nos adversaires d'aujourd'hui. »

La tâche que l'Eglise avait assumée au XII^e siècle, que les congrès de Genève et de La Haye ont timidement reprise au XIX^e, il faut que le XX^e siècle s'en acquitte intégralement, éclairé par la catastrophe la plus meurtrière qui ait jamais affligé le genre humain et soucieux d'en éviter le retour, on pourrait dire avec certitude : l'aggravation.

Salomon REINACH.

QUELQUES OPINIONS

CONFORMES OU DISSIDENTES

STRABON (X, I, 12, p. 448); cf. G. GLOTZ, *Revue des Etudes grecques*, 1916, p. 108.

« Au temps d'une guerre engagée dans l'île d'Eubée, les villes de Chalcis et d'Erétrie, quoique ennemies, conclurent un accord sur la façon de poursuivre la lutte; *une convention gravée sur marbre et exposée dans un temple de l'île défendit l'emploi d'armes lancées au loin.* »

[Cela se passait vers l'an 550 avant notre ère. Alors les belligérants pouvaient être liés par la crainte des dieux; aujourd'hui, ceux qui menacent la paix du monde doivent être tenus en respect par des gendarmes, mandataires de la volonté des nations].

*
* *

AGÉNOR DE GASPARIN écrivait en 1871 (voir *Revue critique*, 1916, 1, p. 336);

« La chimie, se mettant en campagne, nous trouvera bien quelque bombe asphyxiante, quelque façon merveilleuse de détruire un corps

d'armée à distance, sans qu'on ait même la peine de se battre. »

[L'usage des gaz asphyxiants, inauguré par l'Allemagne en 1915 malgré la Convention de la Haye, a déjà réalisé, dans une certaine mesure, le rêve sauvage d'A. de Gasparin. Si le monde permet à des peuples de proie d'aller plus loin dans cette application de la science à la guerre, il faut choisir entre l'asservissement et l'anéantissement des habitants de la planète. Comme l'humanité ne veut être ni asservie ni anéantie, il faut qu'elle prenne des mesures en conséquence et qu'elle place tous les engins de destruction sous le contrôle de la police mondiale].

*
**

H. G. WELLS, *The World set free* (Le Monde libéré). Ouvrage publié avant la guerre, en 1914.

L'auteur imagine qu'une guerre mondiale éclate vers 1960. Toutes les combinaisons stratégiques sont annihilées par l'usage des *bombes atomiques*, application du principe de la radioactivité. Des bombes de ce genre, lancées par des avions, détruisent Paris, Londres et Berlin. En présence de cet immense désastre, le genre humain se ressaisit; une conférence décide que toutes les *bombes atomiques* doivent être livrées. Un seul chef d'État, le « vieux renard des Balkans », essaie de tricher et garde quelques bombes; mais il est surpris par une agression aérienne et mis à mort.



[Le seul tort de M. Wells, écrit la *Revue critique* (1916, II, p. 51), est d'avoir pensé qu'il fallût attendre, pendant un demi-siècle, une découverte aussi redoutable, pour que l'humanité s'arrêtât, épouvantée, dans la voie d'un gigantesque suicide.]

*
**

G. DEHERME, préface du livre de J. DESSAINT,
Les enseignements de la guerre, 1916.

L'auteur prédit que la guerre actuelle, au lieu de pacifier, exaspérera les inimitiés ethniques et fera surgir de multiples occasions de conflit; il faut, pour les affronter, une armée invincible, soutenue par un gouvernement stable.

[Sur quoi la *Revue critique* observe (1916, II, p. 112) : « D'aucuns aiment mieux se consoler des misères présentes par la vision nullement chimérique, et même plus distincte que jamais, d'un monde meilleur, où les nations comme les individus seront soumises, *volentes nolentes*, à la tutelle du droit international, rendu efficace, par la création d'une police, contre les pirates internationaux ».]

*
**

Le 22 janvier 1915, BERNSTORFF, ambassadeur d'Allemagne, parlant à Washington, dit qu'il faudrait mettre fin à la guerre par une paix compatible avec l'honneur des nations en cause et de telle sorte que la possibilité d'une guerre nouvelle fût écartée.

[Tout le monde, à peu d'exceptions près, est d'accord sur ce dernier point; mais on n'indique pas comment obtenir le ré-

sultat désiré. Il n'y a pas deux moyens pour cela, mais un seul : la surveillance efficace de tous sur tous, rendant impossible à l'avenir les préparatifs d'une attaque brusquée.]

*
* *

Le 9 février 1915, SEMBAT, ministre français, dit ceci :

« Le parti socialiste veut, après la victoire, la limitation des armements, *l'inspection et le contrôle international de la fabrication des canons et des munitions*, l'arbitrage obligatoire. »

[Cet homme d'État paraît assez d'accord avec nous ; il faut souhaiter qu'il précise encore sa pensée et la fasse prévaloir au moment voulu.]

*
* *

Le 27 mai 1915, dans une lettre au cardinal Vannutelli, le PAPE se plaint des « moyens offensifs employés sur terre et sur mer, contraires aux lois de l'humanité et du droit international. »

[Le Pape aurait pu rappeler que ses prédécesseurs du moyen âge ont prohibé quelques-uns de ces moyens offensifs : s'ils n'ont pas été obéis, ils ont eu du moins l'honneur d'user de leur pouvoir spirituel pour atténuer les maux de l'humanité.]

*
* *

Le 24 juin 1915, l'ambassadeur d'Italie, TITTONI, parlant au Trocadéro, dit que « la paix acquise par la victoire espérée ne doit pas être une paix,

mais *la paix, sans mélange de germes de guerre future.* »

[Ces germes de guerres futures, ce sont les applications sans contrôle ni scrupule de la science à l'art de détruire. Il est absurde de dire, comme on l'a fait, que les hommes se battraient même avec des bâtons, si on ne leur laissait que des bâtons; on ne force pas des réseaux de fils de fer à coups de canne. Ceux qui font de pareilles objections servent la cause qu'ils prétendent attaquer, mais non leur réputation de gens d'esprit.]

*
* *

Le 26 août 1915, SIR EDWARD GREY écrit :

« S'il doit y avoir des garanties contre la guerre dans l'avenir, il faut que ce soient des garanties effectives, pareilles et égales pour tous, *liant l'Allemagne aussi bien que les autres nations, y compris nous-mêmes.* »

[Quelle autre *garantie* peut-on imaginer contre les crimes d'incendiaires que la suppression ou la mise en surveillance des moyens techniques d'allumer les incendies?]

*
* *

Le 30 décembre 1915, le sénateur ELIHU ROOT dit au Congrès panaméricain de San Francisco :

« A la fin des hostilités, des mesures devront être prises par toutes les nations civilisées pour que le monde soit désormais régi par un code

international défini. *Toute nation qui ne souscrirait pas à cela serait mise hors la loi.* »

[En effet, et cette mise hors la loi des récalcitrants a été prévue dans l'article ci-dessus).

*
* *

Le 27 mars 1916, le *Daily Mail* a écrit :

« Une nation de criminels ne peut être laissée en situation de machiner de nouveaux actes d'agression et de meurtre avec ses avions, ses sous-marins, ses gaz empoisonnés, après qu'elle aura été vaincue sur les champs de bataille. *Des mesures doivent être prises en vue de la sécurité du monde.* »

[Très juste ; mais s'il n'y a aujourd'hui que deux nations criminelles, il peut y en avoir une troisième dans dix ans et une quatrième dans un avenir rapproché. C'est le crime international *en soi* qu'il s'agit de rendre impossible, en le privant des instruments par lesquels il peut atteindre ses fins.]

*
* *

Le 28 mars 1916, le député aviateur PEMBERTON-BILLING s'exprimait ainsi :

« Dans peu d'années, une puissance pourra posséder 100 000 avions portant chacun 200 kilogrammes d'explosifs et capables de dévaster en une nuit tout un pays. Il n'y aura pas de chiffons.

de papier dans la prochaine guerre. Il y aura une période de tension ; puis, sans déclaration de guerre, cette nuée d'avions sèmera la destruction et la mort. La nation qui frappera le premier coup, fût-ce d'une heure en avant, anéantira sa rivale dans une nuit. Alors le monde dira : **Plus jamais !** »

[Pourquoi ne pas dire cela tout de suite ? Faut-il attendre l'invention des *bombes atomiques*, rêvées par Wells ? Par un concours inespéré de circonstances, la civilisation a pu résister à une attaque scientifiquement préparée, munie des engins les plus formidables ; est-on certain qu'elle serait aussi heureuse une autre fois ?]

* * *

Le 1^{er} avril 1916, l'astronome NORDMANN a écrit dans le *Matin* :

« On a dit que cette guerre était une guerre d'inventions. C'était déjà vrai bien avant Archimède : ce sera vrai aussi des guerres futures, car *il y en aura encore, n'en déplaîse aux pacifistes.* »

[Oui, sans doute, si l'on permet aux inventions malfaisantes de se multiplier sans contrôle en temps de paix et aux inventeurs ou à leurs patrons avides de préparer à loisir leurs forfaits contre l'humanité. Non, si les inventions malfaisantes sont traitées comme la peste et le choléra et si l'on réduit à la besace ceux qui en font une lucrative industrie.]

*
* *

Le 5 mai 1916, le *Journal de Genève* écrivait :

« Le brigandage auquel se livrent les sous-marins n'est pas sans analogie avec celui qui illustra jadis la bande à Bonnot, de tragique mémoire. Dans l'un et l'autre cas, il s'est agi de l'utilisation inédite d'une invention mécanique récente. »

[Ce sont donc les inventions qu'il faut surveiller pour empêcher qu'elles ne servent aux Bonnot, couronnés ou non.]

*
* *

Le 22 mai 1916, BRIAND, président du Conseil, a parlé ainsi :

« Que diraient les générations futures si nous laissions échapper l'occasion d'établir sur des bases solides une paix durable ? La paix ne doit pas être une vaine formule ; elle doit être fondée sur un droit international garanti par des sanctions contre lesquelles aucun pays ne pourra se dresser. »

[Ces sanctions ne peuvent pas être la coalition de tous les peuples contre un peuple qui troublerait la paix, car ce peuple de proie pourrait être armé de telle sorte qu'il écraserait une coalition ne disposant pas des mêmes engins de meurtre que lui. La seule sanction efficace du droit international est l'interdiction de préparer l'assassinat des peuples, à l'abri des murs d'usines ou d'arsenaux.]

*
* *

Le 27 mai 1916, le président WILSON a préconisé

« une association universelle des nations ayant pour but : 1^o d'assurer la liberté des mers ; 2^o de mettre obstacle à toute guerre entreprise sans avertissement et négociations préalables ».

[Le *consensus gentium*, représenté par un pouvoir exécutif, est assurément nécessaire, mais il n'est pas suffisant si ce pouvoir exécutif n'a pas mission d'empêcher, en temps de paix, la préparation des guerres agressives. Si l'on veut la paix, il ne faut pas que les peuples civilisés préparent la guerre, mais qu'ils empêchent les autres et s'interdisent à eux-mêmes de la préparer.]

*
* *

Le 28 mai 1916, le ministre belge VANDERVELDE a dit à Rouen qu'il faut

« un accord international pour enchaîner la mécanique et la chimie aux œuvres de paix. »

[M. Vandervelde est d'accord avec l'auteur de l'article ci-dessus et avec son collègue français M. Sembat. Il a exposé les mêmes idées, avec plus de développements, dans le *Socialiste belge*, journal paraissant en Hollande, le 14 octobre 1916.]

*
* *

Le 4 juin 1916, on lisait dans le *Daily Mail* :

« Un assassin a essayé de poignarder l'Europe ;

nous ne connaissons pas de repos avant d'avoir arraché le poignard de ses mains. »

[Mais si un autre assassin se met demain en campagne ? C'est à tous les assassins possibles que doit s'appliquer la mesure de salut préconisée par le journal anglais.]

*
* *

On lisait dans le *Temps* (2 août 1916) :

« Le traité qu'on signera en 1917 ne sera pas un traité ordinaire. On a dit qu'il s'agira d'arracher les dents à l'Allemagne ; c'est vrai, ne l'oublions pas. Une Allemagne vaincue, mais capable de préparer et de faire la guerre, serait la condamnation des Alliés et un outrage à leurs morts. »

[Juste, mais insuffisant. Un pays quelconque, libre, après 1917, de préparer et de faire la guerre à la façon de l'Allemagne, serait un scandale universel, un outrage à la raison.]

*
* *

WALTER LONG, ministre anglais, a dit à Glasgow, le 28 septembre 1916 :

« Cette guerre n'a pas pour but une simple répartition de territoires ou d'indemnités : elle prendra fin seulement *quand nous aurons solidement établi les fondations d'un monde pacifique.* »

[Le fondement de la paix publique est l'existence d'une police : une police serait impuissante contre des malfaiteurs



mieux armés qu'elle; il faut donc empêcher les malfaiteurs éventuels d'être bien armés.]

*
* * *

Le 15 octobre 1916, *L'Eclair* (de Montpellier) demande qu'on détruise tout l'outillage scientifique de l'Allemagne, pour châtier les crimes de ce pays non seulement contre l'humanité, mais contre la science.

[Il y a, dans ces propos, une part de vérité entrevue; mais c'est de contrôle qu'il doit s'agir, non de destruction, et d'un contrôle exercé sur tous les pays par une délégation souveraine de tous les pays.]

*
* * *

Le 23 octobre 1916, à un banquet de l'*Association de la Presse étrangère*, LORD GREY a dit que l'Allemagne, coupable des crimes d'anarchie les plus atroces que le monde ait encore vus, doit être mise hors d'état de nuire :

« S'il doit y avoir encore des guerres, que les règles de la guerre soient désormais observées et que la science ne soit pas appliquée à la destruction de l'humanité. »

[Concession importante à l'opinion exposée ci-dessus. Mais de quelles règles entend parler Lord Grey? A quelle époque les belligérants ont-ils reculé devant l'application de la science à l'art de détruire? Les Conventions de Genève et de la Haye ont prétendu limiter le mal, mais elles ont été violées par

l'Allemagne et ses alliés. C'est donc que l'on a fait fausse route et qu'il faut attaquer le mal à sa source même. *Principiis obsta.*]

*
* *

Le 28 octobre 1916, BERNSTEIN a lu au Reichstag une déclaration des socialistes dissidents (*Union socialiste du travail*) contenant ces lignes :

« Nous voulons qu'à la place de la force des armes, on établisse, comme base des rapports entre les nations, le droit démocratique des peuples de disposer d'eux-mêmes. l'arbitrage international qui mette fin à l'ère des guerres et exige le désarmement universel. »

[Qui trop demande risque de ne rien obtenir. Le « désarmement universel », est une formule creuse, tant que les tricheurs éventuels ne pourront pas être surveillés. Il faut une police mondiale pour empêcher la préparation d'attaques, par l'accumulation, en temps de paix, de moyens de destruction déjà connus ou à découvrir.]

CETERVM CENSEO : KRVPPISMVM ESSE DELENDVM







